SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS **Extrait du registre des délibérations**

Comité syndical du 2 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.
Date de la convocation : 23 juin 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 12

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Clarisse DULUC, messieurs Pascal AUGENDRE, Pascal COLLIN, Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION ,Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : mesdames Brigitte REBMANN, Chantal TRAVERS, monsieur Jean-Louis GUILLOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Olivier COMBETTE, Michel ROUSSELET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, François RICHARD ;

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Edith MICHELIC, messieurs Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Christian FAUCHER. ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : monsieur Paul BERNARD ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur Roland GILBERT;**SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET, **commune de LUGNY CHAMPAGNE** : monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.
M. Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 2 juillet 2014

Délibération n° 2014-DC00028

M. le président informe les membres du comité syndical de la nécessité de s'équiper d'un nouvel engin de chargement en lieu et place du tracteur agricole.

Cet équipement est destiné au chargement des divers produits gérés par le syndicat (verres, papiers, déchets déposés en déchetteries) et sera utilisé dans le cadre de l'exploitation d'une future unité de transformation des déchets bois en bûchettes de chauffage.

Il convient donc de procéder à la vente du tracteur agricole devenu inutile.

Une offre d'achat émanant de M. SANDRIER domicilié à Ainay- le- Château a été reçue pour un montant de 39 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à procéder à la cession du tracteur agricole et à l'acquisition d'un nouvel engin de chargement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET